

Département du Loiret
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ beaulieu-sur-loire@wanadoo.fr
www.beaulieu-sur-loire.fr

N° 2022-39

COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le DIX-NEUF JUILLET à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur JACQUIER Hervé, Adjoint au Maire.

Etaient présents : JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Emmanuel, MARTINET Nicolas, BRETON Nelly, DELSARTE Séverine.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : LEYOUR Martial représenté par SIGNORET Yannis, HECQUET Jacky représenté par DESCHAMPS Céline, COZETTE Laetitia représentée par BRETON Nelly, BITON Kévin représenté par BERTRAND Isabelle, GAUCHER Claude représenté par LECLERCQ Marie-Christine.

Madame DESCHAMPS Céline a été élu(e) secrétaire de séance.

Date de la convocation	12 juillet 2022
Date d'affichage de la convocation	12 juillet 2022
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	12
Votants	17

Objet : ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAF DU LOIRET

La Convention Territoriale Globale est une démarche, un cadre contractuel qui définit une politique et des services pour répondre aux besoins des familles ; Les champs d'action possibles pour les CTG sont :

- Petite enfance,
- Enfance,
- Jeunesse,
- Soutien à la Parentalité,
- Logement et cadre de vie des familles,
- Solidarité et animation de la vie sociale,
- Accès aux droits et inclusion numérique.

La CTG comprend :

- Un diagnostic de l'état des besoins de la population ;
- L'offre d'équipements existants soutenus par la Caf et les collectivités locales ;
- Un plan d'actions précisant les développements prioritaires, l'harmonisation et l'optimisation des services existants par un engagement des signataires et la définition des moyens mobilisés ;
- Les modalités de pilotage et d'évaluation du projet.

Il est demandé au Conseil municipal, après avoir pris connaissance du nouveau cadre de contractualisation avec la Caf, d'intégrer par avenant la CTG en cours avec la Communauté de communes.

Où cet exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, :

- ☑ S'engage dans cette démarche CTG.
- ☑ Autorise le Maire à signer les actes à intervenir.

Pour copie certifiée conforme,
L'Adjoint au Maire,

Hervé JACQUIER

